

CE COMMUNIQUÉ NE PEUT ÊTRE DISTRIBUÉ OU PUBLIÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON.

CE COMMUNIQUÉ NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE, AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON, DE VALEURS MOBILIERES EMISES PAR AXA. PRIÈRE DE SE RÉFÉRER À L'AVERTISSEMENT À LA FIN DE CE COMMUNIQUÉ.

AXA annonce le succès de l'augmentation de capital de 2 milliards d'euros

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription lancée le 9 novembre dernier par AXA a rencontré un grand succès. Le montant final brut de l'opération s'élève à 2 072 071 173 euros et se traduit par la création de 174 123 628 actions nouvelles.

Cette opération permettra à AXA de saisir de futures opportunités d'acquisition, en priorité dans les marchés à forte croissance, incluant le rachat potentiel d'intérêts minoritaires en Europe centrale et de l'Est ainsi que la transaction proposée à AXA Asia Pacific Holdings, tout en conservant un bilan solide.

La demande totale pour cette augmentation de capital s'est élevée à environ 5,6 milliards d'euros, soit un taux de souscription de 272%. 172 245 988 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, soit 98,92 % des actions nouvelles. La souscription à titre réductible a porté sur 300 947 305 actions et ne sera en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 1 877 640 actions nouvelles.

La cotation sur le marché Euronext Paris et le règlement livraison des actions nouvelles interviendront le 4 décembre 2009 ; le capital d'AXA sera composé de 2 263 505 553 actions à compter de cette date.

Les actions nouvelles seront admises sur la même ligne de cotation sur le marché Euronext Paris que les actions existantes d'AXA, sous le code ISIN FR0000120628, et donneront droit aux futures distributions de dividendes, dont le dividende payé en 2010 au titre de l'exercice 2009.

* *
*

A propos du Groupe AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de la protection financière. Les activités d'AXA sont géographiquement diversifiées, avec une concentration sur les marchés d'Europe, d'Amérique du Nord et de la région Asie/Pacifique. Le chiffre d'affaires du premier semestre 2009 aux normes IFRS s'élève à 48,4 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 2,1 milliards d'euros. AXA avait 967 milliards d'euros d'actifs sous gestion au 30 juin 2009.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le symbole CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'American Depository Share (ADS) AXA est cotée au NYSE sous le symbole AXA.

Ce communiqué de presse est disponible sur le site Internet d'AXA : www.axa.com

Relations investisseurs AXA

Etienne Bouas-Laurent : +33.1.40.75.46.85
Gilbert Chahine : +33.1.40.75.56.07
Paul-Antoine Cristofari : +33.1.40.75.73.60
Sylvie Gleises : +33.1.40.75.49.05

Relations presse AXA

Emmanuel Touzeau : +33.1.40.75.46.74
Laurent Sécheret : +33.1.40.75.48.17
Armelle Vercken : +33.1.40.75.46.42

Information du public

Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le visa n° 09-323 en date du 9 novembre 2009 est disponible sans frais au siège social d'AXA, auprès des intermédiaires financiers ainsi que sur les sites Internet d'AXA (www.axa.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Ce prospectus est composé du document de référence déposé auprès de l'AMF le 26 mars 2009 sous le numéro D.09-0158, de son actualisation déposée auprès de l'AMF le 6 novembre 2009 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus). Une traduction anglaise du prospectus (pour information seulement) ainsi que la traduction du résumé du prospectus en allemand, espagnol, italien, néerlandais et suédois sont disponibles sur le site Internet d'AXA (www.axa.com).

AXA attire l'attention du public notamment sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant aux pages 40 à 47 et 196 à 234 du document de référence susvisé, aux pages 12 et 192 de l'actualisation du document de référence et au chapitre 2 de la note d'opération.

Avertissement

Ce communiqué ne peut être distribué ou publié, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni une sollicitation de vente ou d'achat de valeurs mobilières émises par AXA.

Aucune communication, ni aucune information relative à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'AXA ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une procédure d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise pour l'offre des droits préférentiels de souscription ou des actions nouvelles en dehors de la France, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède ainsi que la Suisse, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises.

L'émission, l'exercice ou la vente des droits préférentiels de souscription et la souscription ou l'achat des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription sont l'objet, dans certains pays, de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. AXA n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autorité de régulation au Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Ce communiqué de presse et les informations qu'il contient ne peuvent être distribués aux États-Unis d'Amérique. Ce document ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou la sollicitation d'une offre d'achat de valeurs mobilières aux États-Unis. Les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles mentionnés dans ce communiqué de presse ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique sans bénéficier d'une exemption à l'obligation d'enregistrement ou sans procéder à un enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933. AXA n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis ni de faire une offre au public aux États-Unis.